

Ces deux documents présentent plusieurs territoires ultramarins de l'UE, Mayotte, la Réunion ainsi que d'autres petites îles autour de l'île de Madagascar. Tous n'ont pas le même statut au sein de l'UE mais ils présentent des caractères communs.

Ces territoires font partie d'une **Europe lointaine**. Ils se situent dans l'océan Indien, près du continent africain et de l'île de Madagascar. **L'éloignement** constitue un premier point commun à ces TUR puisqu'ils sont situés à plusieurs milliers de kilomètres de leur métropole, Paris. Cependant éloignement ne signifie pas pour autant enclavement, la Réunion ou encore Mayotte disposant de liaisons aériennes avec l'Europe, ce qui est peut-être moins évident pour les petits territoires tel Tromelin. Deuxième caractéristique commune, ce sont des **territoires insulaires, de petite taille**, cette exigüité renforçant la **dépendance** vis à vis de la métropole puisque les marchés sont étroits. L'UE prend en compte ses spécificités en créant des **statuts particuliers** : la Réunion est un **RUP** et fait partie intégrante de l'UE, tandis que Mayotte est un **PTOM**, c'est-à-dire un territoire associé à l'UE mais où la législation européenne ne s'applique pas (statut plus autonome). C'est pourquoi elle a choisi de devenir le 5° DROM français, condition indispensable pour obtenir le statut de RUP afin de bénéficier de davantage d'aides de l'UE.

En effet, cette dernière, afin de remplir les **objectifs de « convergence »** destinés à réduire les écarts de développement entre les régions européennes, fournit des aides aux RUP grâce à des transferts financiers par le biais du **FEDER**, du **FSE** pour soutenir certaines activités économiques, ou encore financer des aménagements (route des Tamarins à la Réunion). Mayotte ne bénéficie pour l'instant que des aides du fond européen de développement. Grâce à ces aides, auxquelles on peut ajouter les prestations sociales de Paris, les dégrèvements fiscaux, ces **territoires apparaissent relativement aisés** aux yeux de leurs voisins régionaux, la Réunion est la seule île à avoir un PNB/hab compris entre 100 et 200 dollars en 2009, Mayotte un des rares à être supérieur à 50 dollars. La plupart des Etats qui les entourent font d'ailleurs partie des PMA. D'ailleurs Mayotte peut se permettre de verser certaines aides aux Etats voisins. Bien sûr cette **prospérité est toute relative**, leur niveau de vie restant inférieur à celui de leur métropole, avec un taux de chômage plus élevé. Leur économie est souvent peu compétitive.

Aspect négatif de ces aides, ces **territoires ultramarins ont tendance à être marginalisés dans leur environnement régional**, ni Mayotte ni la Réunion ne font partie du COMESA destiné à favoriser le libre échange, tandis que le GTHN ne fonctionne plus, dû à ce statut particulier de Mayotte. De plus, cette richesse attire les migrants clandestins, par exemples les Comoriens à Mayotte.

Mais le développement de ces TUR ne doit pas seulement reposer sur des aides extérieures, ils doivent aussi **mettre en avant leurs atouts**. Ainsi, la ZEE de ces espaces d'outre-mer est une réelle chance avec ses ressources halieutiques, tandis que le développement durable est aussi à l'ordre du jour avec les parcs naturels et la présence de microcosmes peu étudiés encore. Le tourisme constitue bien sûr un atout majeur pour ces territoires, même si beaucoup de touristes viennent de la métropole. Stratégiquement parlant, Mayotte est très bien située puisqu'elle constitue un point d'ancrage dans le canal du Mozambique et qu'elle se trouve sur la route maritime conduisant au Golfe.

Ces espaces sont donc caractéristiques des TUR à tous les niveaux : éloignement, insularité, forte dépendance vis-à-vis de la métropole et de l'UE, faible insertion dans l'espace régional.